

Autreville **INFOS**

Numéro spécial OM - Juin 2015

Edito - Les mots du maire



Depuis la fusion qui a donné naissance à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson le 1^{er} janvier 2014, le ramassage des ordures ménagères était géré selon les anciens systèmes mis en place par les communautés de communes précédentes : Grand Valmon, Pays de Pont-à-Mousson, Vals de Moselle et de l'Esch, Froidmont. Chacun gérait cette compétence ordures ménagères à sa façon. Le VALMON par exemple percevait une redevance (REOM) et confiait l'enlèvement des déchets à VEOLIA alors que Vals de Moselle et de l'Esch possédait ses propres véhicules et son personnel et que Pont-à-Mousson avait institué la taxe (TEOM). Par mesure de simplicité, ces différents systèmes ont perduré quelques temps, mais la loi nous impose maintenant d'harmoniser le ramassage des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la CCBPAM au 1^{er} juillet 2015. Ce numéro spécial a donc pour objectif de vous expliquer ce qui va continuer ou changer pour nous, à Autreville. Peu de choses en vérité, sinon le passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui devrait finalement coûter moins cher à la grande majorité des habitants à partir du 1^{er} janvier 2016 et la mise à disposition de nouveaux bacs.

Le maire – Jean-Jacques BIC

Ramassage et tri des déchets



Pas de changement pour le jour de ramassage. Comme vous l'indique le document joint à ce bulletin d'information, la collecte des bacs ou des sacs jaunes se fera

toujours le **vendredi matin**. Il vous faudra donc sortir vos bacs le jeudi soir comme c'est le cas aujourd'hui.

Les bacs continueront à être ramassés tous les 15 jours en alternance avec les sacs jaunes. Le verre et le papier devront être déposés dans les bennes en bas du village.

Le tri concerne toujours les mêmes déchets et devra être encore amélioré. Le compostage sera encouragé et l'utilisation de la déchèterie de Dieulouard permettra de limiter les volumes dans les bacs d'ordures ménagères.

Nouveaux bacs



La CCBPAM a choisi un nouveau prestataire pour l'enlèvement des ordures ménagères. C'est la société ECODECHETS qui a été retenue pour son prix et pour la qualité de ses prestations. De nouveaux bacs, neufs et plus grands (240 litres à la place de

140 litres) vont vous être fournis. Actuellement stockés dans le hangar de la mairie, ils attendent d'être distribués. Chaque bac sera identifié par une puce électronique à votre nom.

Les bacs vous seront remis à la mairie

- **mercredi 1^{er} juillet de 10h00 à 11h30 puis de 17h00 à 19h00**

- **vendredi 3 juillet de 10h00 à 11h30 puis de 17h00 à 19h00**

- **samedi 4 juillet de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 19h00**

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seront livrées à domicile.

En cas d'absence à ces dates, merci de prendre rendez-vous à la mairie.

Anciens bacs



Attention ! Les anciens bacs fournis par le Grand Valmon doivent être repris par VEOLIA. Vous devez donc les rapporter à la mairie en échange du nouveau bac. **Aucun bac neuf ne sera donné si**

l'ancien n'est pas restitué ! Si vous étiez propriétaire de votre bac, vous pouvez bien entendu le conserver, mais attention : **seuls les nouveaux bacs seront collectés !** Si vous utilisez les anciens conteneurs ou vos bacs personnels, ils ne seront pas vidés ! **Merci d'avoir la gentillesse de nettoyer au mieux votre ancien bac avant de le redonner.**

Des règles plus strictes



Dans l'intérêt collectif qui prévaut, par respect pour notre environnement et pour le personnel chargé de la collecte, mais aussi dans le

cadre des directives européennes imposant une baisse des volumes de déchets ultimes, les règles qui régissent l'enlèvement des ordures ménagères vont être renforcées et appliquées.

- **Ne seront collectés que les bacs fournis par la société ECODECHETS et munis d'une puce. Les anciens bacs ne seront plus vidés.**

- **Les sacs noirs déposés à côté du bac ne seront pas emportés.**

- **Si des sacs dépassent du conteneur, celui-ci ne sera pas vidé par les ripeurs.**

- Les sacs jaunes seront régulièrement contrôlés par des ambassadeurs du tri qui vous feront part de leurs éventuelles remarques. **Peu à peu, les sacs mal triés ne seront plus ramassés.**

- Le papier ne sera plus accepté dans les sacs jaunes. Il faudra impérativement le déposer dans les bennes à papier en bas du village. Le papier et le verre collectés sont ensuite revendus.

Bien trier nous permet de préserver notre environnement et de limiter le coût de la collecte et du traitement des déchets. C'est un acte citoyen de première importance ! Un mauvais tri coûte cher. Dans le doute, il est préférable d'utiliser le bac à roulettes.

- Les bacs devront être rentrés ou rangés le jour même de la collecte et ne pourront plus rester plusieurs jours sur la voie publique comme c'est encore parfois le cas aujourd'hui, hélas ! Rappelons que les bacs sont identifiés.

Taxe Ordures Ménagères

Jusqu'à présent, nous étions soumis à une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) constituée d'une part fixe annuelle de 71 € par foyer et d'une part par personne d'un montant de 31 €.



L'harmonisation a conduit à décider que cette redevance pourtant plus juste ne pouvait pas s'appliquer à l'ensemble du territoire de la CCBPAM. Comment connaître en effet précisément et régulièrement le nombre de personnes dans un foyer de Pont-à-Mousson ou de Dieulouard par exemple ? C'est donc le principe d'une taxe (TEOM) qui a été retenu.

Cette taxe dont le taux est actuellement de 7,41% est calculée sur la même base que celle de la taxe foncière et sera perçue en même temps que cette dernière. Son montant sera indiqué sur votre avis de taxe foncière.

Si vous souhaitez connaître le montant de la taxe que vous aurez à payer dans l'avenir, multipliez la base indiquée sur votre avis de taxes foncières (propriétés bâties) par 7,41%.

Autreville *INFOS* – juin 2015

Numéro spécial Ordures Ménagères

www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

Directeur de la publication : Jean-Jacques BIC

Rédacteurs : Marie Faivre – Philippe Englert – Laurent Muller – Marie-Paule Sauder – Jean-Jacques Bic

Imprimé par nos soins

Merci à Colette Mornet qui distribue bénévolement nos publications.